
**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP
PENSION PLAN AXA MULTI FUNDS (FR0011950674)**

OPC DE DROIT FRANÇAIS

Paris – La Défense, le 15 avril 2022.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du fonds **PENSION PLAN AXA MULTI FUNDS**.

Nous vous informons du changement de l'indice Citigroup Eurobig All Maturities en FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond à compter du 1^{er} Avril 2022 (« date effective du changement de dénomination »).

Ainsi, l'indice composite qui sera désormais indiqué dans le Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») et dans le prospectus à compter du 22 avril prochain, est le suivant :

OPC	INDICATEUR DE REFERENCE
PENSION PLAN AXA MULTI FUNDS	<ul style="list-style-type: none">- 40% de l'indice FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond Citigroup Eurobig All Maturities TR; indice, coupons réinvestis, établi par London Stock Exchange Group plc Citigroup, représentatif des emprunts obligataires d'États et privés de toute maturité de la zone Euro.- 10% de l'indice Barclays Capital Global Aggregate OECD Currency Hedged en Euro; indice, coupons réinvestis, établi par Barclays Capital, représentatif des emprunts obligataires d'États et privés émis dans des devises de pays membres de l'OCDE avec une couverture de change en Euro ;- 34% de l'indice MSCI EMU ; indice, dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone Euro.- 10% de l'indice MSCI Europe Small Caps, indice, dividendes réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, représentatif des petites capitalisations des pays européens ;- 6% de l'indice MSCI World ex EMU TR Net; indice libellé en euros, dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières mondiales hors zone Euro, avec une couverture de change en Euro.

Il est précisé que le poids (exprimé en pourcentage (%)) de l'indice composite n'est pas modifié, que la stratégie d'investissement et l'objectif de gestion ne changent pas.

Parallèlement à ces amendements, nous avons :

- mis à jour l'adresse de notre site internet : www.axa-im.fr remplacé par : <https://funds.axa-im.com/>
- mis à jour l'adresse du site internet à la rubrique « Rémunération » : <https://www.axa-im.com/en/remuneration> remplacé par www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy
- ajouté dans le prospectus des OPC conforme à la Directive 2009/65/CE (UCITs), le paragraphe lié au « Paiement de rétrocessions et de remises négociées ».

A compter du 22 avril 2022, le prospectus de votre OPC et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») tiendra compte de ces amendements qui ne constituent pas une mutation et qui ne requièrent ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de sa date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

Le Gestionnaire Administratif.